



Département du
COMMUNE DE MARLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 octobre 2025

Date de convocation

03 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf octobre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Étaient Présents :

Date d'affichage

03 OCTOBRE 2025

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe – Serge MOREAU, Assia LAZREG, Isabelle DUPONT, Patrick LEMAIRE, Laurence MOREL, Alice DUPONT-DONNET, adjoints – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Frédérique VISTE, Florence LEKEUX, Hélène MARTIN, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Priscilla DZIEMBOWSKI, Mathilde BARBIEUX, Jean-Claude VILLAIN, Estelle BOUTE, Bruno LECLERCQ, conseillers municipaux délégués – Marie-Thérèse HOUREZ, Christian CHATELAIN, Virginie MELKI, Serge LEKADIR, Karim BERBACHE, Elisabeth VAN ACKER, conseillers municipaux.

Nombre de
Conseillers

En exercice.....33

Présents.....28

Votants.....33

N° DEL-25-58

Objet

Décision
modificative n° 1
portant sur
l'intégration de
nouvelles recettes

Étaient Absents excusés :

Yves FLOQUET, adjoint au Maire, avait donné procuration à Isabelle DUPONT, adjointe au Maire.

Thomas JORIEUX, adjoint au Maire, avait donné procuration à Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe.

Christian HANQUET, conseiller municipal délégué, avait donné procuration à Jean-Noël VERFAILLIE, Maire.

Valérie CAPELLE, conseillère municipale, avait donné procuration à Christian CHATELAIN, conseiller municipal.

Maria CORDONNIER, conseillère municipale, avait donné procuration à Patrick LEMAIRE, adjoint au Maire.

Secrétaire de séance : Priscilla DZIEMBOWSKI

COMMUNE DE MARLY (59)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 octobre 2025

Rapport :

Suite à l'arrêté préfectoral de dissolution du syndicat des Grangettes, le comptable public a exécuté les dispositions pour les communes membres. La mairie de Marly a perçu la somme de 3 877.12 € qu'il convient d'intégrer à son budget de la manière suivante :

- En dépense d'investissement au chapitre 001 : 1 849.93 €
- En recette de fonctionnement au chapitre 002 : 5 727.05 €

Afin de réaliser les écritures nécessaires et respecter l'équilibre budgétaire, il convient d'adopter une décision modificative qui se décline de la manière suivante :

Chapitre/Article	Section de fonctionnement		Chapitre/Article	Section d'investissement	
	Dépense	Recette		Dépense	Recette
RF 002		5 727.05 €	DI 001	1 849.93 €	
RF 77- 773		- 5 727.05 €	DI 16-1641	- 1 849.93 €	

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 25-16 du Conseil Municipal du 27 mars 2025 portant sur l'adoption du budget primitif 2025 de la commune de Marly ;

Vu l'arrêté préfectoral du 07 mai 2025 portant sur la dissolution du syndicat intercommunal pour la gestion du centre de vacances « Les Grangettes » ;

Considérant la nécessité d'intégrer les écritures relatives à la dissolution du syndicat des Grangettes par décision modificative ;

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver la décision modificative n° 1 mentionnée ci-dessus pour l'intégration des écritures suite à l'arrêté préfectoral de dissolution du syndicat des Grangettes.

le Conseil Municipal,

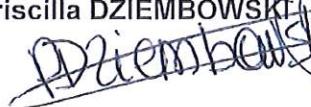
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

-ADOPTÉ la proposition.

La secrétaire de séance
Priscilla DZIEMBOWSKI




Le Maire
Jean-Noël VERFAILLIE



212

Transmis en sous-préfecture le 17/10/2025.....
Document exécutoire à compter du 17/10/2025...